

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026 :

M. Le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;
Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 19 février 2026 préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026



**Le Maire
David MAZARS**



DCM N°2026-13 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2026

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031218

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031218-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-13 DCM Approbation du PV de la séance du 19-02-2026.doc (99_DE-012-211200431-20260313-DCM26031218-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12 mars 2026 :

Vu l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

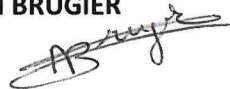
Conformément aux dispositions de cet article, le Conseil Municipal est invité à nommer un membre de son assemblée pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNER Arnaud BRUGIER, pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance pour la durée de la présente séance,
- AUTORISER M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

**Le Maire
David MAZARS**



DCM N°2026-14 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Désignation du secrétaire de séance pour le Conseil Municipal du 12
mars 2026

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031219

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031219-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3

Institutions et vie politique

Designation de représentants

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-14 DCM Désignation du secrétaire de séance pour le CM du 12-03-
2026.doc (99_DE-012-211200431-20260313-DCM26031219-DE-1-
1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 14, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal de la Commune de Calmont :

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		407 000,64	476 898,12		476 898,12	407 000,64
Opérations exercice	1 338 045,70	1 915 695,69	423 087,31	862 544,84	1 761 133,01	2 778 240,53
TOTAL	1 338 045,70	2 322 696,33	899 985,43	862 544,84	2 238 031,13	3 185 241,17
Résultat de clôture		984 650,63	37 440,59			947 210,04
Restes à réaliser			636 171,02	158 961,60	636 171,02	158 961,60
TOTAL CUMULE		984 650,63	673 611,61	158 961,60	636 171,02	1 106 171,64
RESULTAT DEFINITIF		984 650,63	514 650,01			470 000,62

M. David MAZARS se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par M. David MAZARS vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. David MAZARS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



**Le Maire
David MAZARS**



Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Représentés : Michèle BOUTONNET par Marc ANDRIEU, Elodie TROUCHE par Julie GUILLEMIN, Noémie REBOUL par Céline TRUEL

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-15 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget
Principal de la Commune de Calmont

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031212

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031212-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget
Principal de la Commune de Calmont.pdf (99_DE-012-211200431-
20260313-DCM26031212-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : signatures CFU Budget principal.pdf (99_SE-012-211200431-
20260313-DCM26031212-DE-1-1_2.pdf)
signatures CFU Budget principal

Annexe : CFU budget principal.pdf (40_AC-012-211200431-20260313-
DCM26031212-DE-1-1_3.pdf)
CFU budget principal

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal 2025 :

Considérant les résultats présentés au CFU 2025,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 984 650,63
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	406 137,11
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	510 594,31
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	916 731,42
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	984 650,63
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	984 650,63
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	514 650,01
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	514 650,01
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	470 000,62
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER

Le Maire
David MAZARS

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-16 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats du Budget Principal 2025

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031213

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031213-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2
Finances locales
Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : Affectation des résultats du Budget Principal 2025 .pdf (99_DE-012-
211200431-20260313-DCM26031213-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 14, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Service Assainissement de la Commune de Calmont :

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	18 895,59			134 051,44	18 895,59	134 051,44
Opérations exercice	175 418,47	219 300,03	69 157,89	65 934,00	244 576,36	285 234,03
TOTAL	194 314,06	219 300,03	69 157,89	199 985,44	263 471,95	419 285,47
Résultat de clôture		24 985,97		130 827,55		155 813,52
Restes à réaliser			36 789,95		36 789,95	
TOTAL CUMULE		24 985,97	36 789,95	130 827,55	36 789,95	155 813,52
RESULTAT DEFINITIF		24 985,97		94 037,60		119 023,57

M. David MAZARS se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par M. David MAZARS vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. David MAZARS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Arnaud Brugier".

Le Maire
David MAZARS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "David Mazars".

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Représentés : Michèle BOUTONNET par Marc ANDRIEU, Elodie TROUCHE par Julie GUILLEMIN, Noémie REBOUL par Céline TRUEL

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-17 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Service
Assainissement de la Commune de Calmont

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031214

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031214-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-17 Approbation du CFU ASSAINISSEMENT 2025.pdf (99_DE-012-
211200431-20260313-DCM26031214-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : signatures assainissement CFU 2025.pdf (99_SE-012-211200431-
20260313-DCM26031214-DE-1-1_2.pdf)
signatures assainissement CFU 2025

Annexe : CFU Assainissement 2025.pdf (40_AC-012-211200431-20260313-
DCM26031214-DE-1-1_3.pdf)
CFU Assainissement 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Affectation des résultats du Budget Assainissement 2025 :

Considérant les résultats présentés au CFU 2025,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 24 987,97 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	18 895,59
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	43 881,56
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	24 985,97
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	24 987,97
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	24 985,97
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme



Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Arnaud Brugier".

Le Maire
David MAZARS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "David Mazars".

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-18 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats du Budget Assainissement 2025

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031215

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031215-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-18 Affectation du résultat ASSAINISSEMENT 2025.pdf (99_DE-
012-211200431-20260313-DCM26031215-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 14, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 17

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Lotissement La Source de la Commune de Calmont :

Vu la délibération du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du CFU en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		89 651,77	25 058,04		25 058,04	89 651,77
Opérations exercice	25 058,04	37 046,00		25 058,04	25 058,04	37 046,00
TOTAL	25 058,04	126 697,77	25 058,04	25 058,04	50 116,08	151 755,81
Résultat de clôture		101 639,73		0,00		101 639,73
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		101 639,73		0,00		101 639,73
RESULTAT DEFINITIF		101 639,73		0,00		101 639,73

M. David MAZARS se retire et ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par M. David MAZARS vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. David MAZARS pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



**Le Maire
David MAZARS**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Représentés : Michèle BOUTONNET par Marc ANDRIEU, Elodie TROUCHE par Julie GUILLEMIN, Noémie REBOUL par Céline TRUEL

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-19 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Lotissement La
Source de la Commune de Calmont

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031216

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031216-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2

Finances locales

Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 2026-19 Approbation du CFU LOTISSEMENT 2025.pdf (99_DE-012-
211200431-20260313-DCM26031216-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : signatures La source CFU 2025.pdf (99_SE-012-211200431-20260313-
DCM26031216-DE-1-1_2.pdf)
signatures La source CFU 2025

Annexe : CFU La source 2025.pdf (40_AC-012-211200431-20260313-
DCM26031216-DE-1-1_3.pdf)
CFU La source 2025

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Affectation des résultats du Budget lotissement La Source 2025 :

Considérant les résultats présentés au CFU 2025,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 101 693,73 €
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

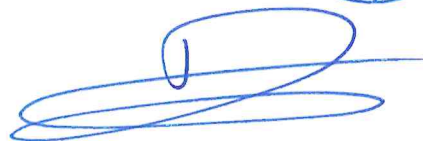
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	89 651,77
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	11 987,96
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	101 639,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	101 639,73
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. – 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	101 639,73
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER



Le Maire
David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-20 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Affectation des résultats du Budget lotissement La Source 2025

.....
Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

.....
Numéro de l'acte : DCM26031217

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031217-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2
Finances locales
Fiscalité

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2026-20 Affectation du résultat LOTISSEMENT 2025.pdf (99_DE-012-211200431-20260313-DCM26031217-DE-1-1_1.pdf)

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

Objet : Approbation des taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, année 2026

M. Le Maire rappelle à l'assemblée les taux en vigueur des taxes foncières sur les propriétés non bâties (TFPNB) et sur les propriétés bâties (TFPB) et sur la taxe d'habitation des résidences secondaires (TH) qui sont respectivement de 89,40 %, 36,22 % et 5,66 %.

Aujourd'hui, il y a lieu de fixer ces taux pour l'année 2026.

La commission des finances, après avoir travaillé sur l'élaboration du budget communal,

Vu le contexte économique et social actuel,

Vu l'augmentation sensible des bases de la TFPB et TFPNB, propose un maintien des taux pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'adopter la proposition de M. Le Maire, consistant à maintenir les taux de la TFPB et de la TFPNB et de la TH pour l'année 2026.

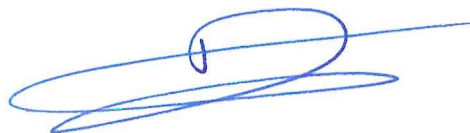
Les taux fixés sont donc de 89,40 % pour la TFPNB et 36,22 % pour la TFPB et 5,66 % pour la TH des résidences secondaires.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme**

**Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER**



**Le Maire
David MAZARS**



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-21 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Approbation des taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés

Objet de l'acte : bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, année 2026

Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

Numéro de l'acte : DCM26031220

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031220-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .2 .2

Finances locales

Fiscalité

vote de taux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2026-21 DCM Vote des taux 2026.doc (99_DE-012-211200431-20260313-DCM26031220-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CALMONT

SEANCE DU 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN), Noémie REBOUL (donne pouvoir à Céline TRUEL)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Objet : Rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin (commune de Calmont) : validation des entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement :

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée en vue d'effectuer les travaux d'aménagement cités en objet (avis d'appel public à concurrence publiée sur la plateforme www.e-occitanie.fr et dans un journal local).

La commission d'appel d'offres a réalisé l'analyse des offres accompagnée de l'architecte et des bureaux d'études chargés de l'élaboration du projet, en tenant compte des critères d'attribution. En voici le résultat :

LOT	ENTREPRISES	OFFRES EN € ET HT
Lot 1 Démolition Gros-œuvre	MOULY-REY, Baraqueville	13 111,82
Lot 2 Couverture	Infructueux	
Lot 3 Menuiseries extérieures et intérieures	ROUERGUE ALU, Olemps	25 855,05
Lot 4 Plâtrerie Isolation	SANHES Jean-Claude et Fils, Sénergues	9 744,24
Lot 5 Faux plafonds	BELET ISOLATION, Olemps	5 551,82
Lot 6 Electricité	AGV FAUCHE ELECTRICITE, Onet le Château	13 499,86
Lot 7 Chauffage - VMC	MIDI THERMIQUE, La Primaube	53 599,54
Lot 8 Peintures	J. M CAMPO, Rodez	12 055,06
Lot 9 Revêtement de sol souple	SAS BENECH, Onet le Château	13 869,57
Lot 10 Traitement des planchers	Infructueux	
	TOTAL en € HT	147 286,96

M. Le Maire propose à l'assemblée de valider les entreprises économiquement les plus avantageuses proposées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Pour les deux lots infructueux, dus en partie au montant faible de l'estimation, il propose de consulter directement les entreprises locales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix des 8 entreprises détaillées dans le tableau ci-dessus qui s'élève à **147 286,96 euros HT** et de consulter les entreprises locales pour la réalisation des lots n°2 et 10.

Il mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces des marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

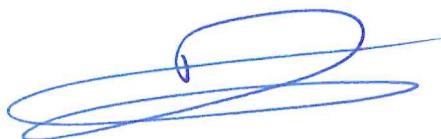
Secrétaire de séance

Arnaud BRUGIER



Le Maire

David MAZARS



Acte rendu exécutoire après dépôt

En Préfecture le 13/03/2026

Et publication le 13/03/2026

DCM N°2026-22 du 12/03/2026

<p align="center">Accusé de réception d'un acte en préfecture</p> <p align="center">Rénovation énergétique et traitement de l'air de l'école de Magrin</p> <p>Objet de l'acte : (commune de Calmont) : validation des entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement</p> <p>.....</p> <p>Date de décision: 12/03/2026</p> <p>Date de réception de l'accusé 13/03/2026</p> <p>de réception :</p> <p>.....</p> <p>Numéro de l'acte : DCM26031221</p> <p>Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031221-DE</p> <p>.....</p> <p>Nature de l'acte : Délibération</p> <p>Matières de l'acte : 1 .6</p> <p align="center">Commande Publique</p> <p align="center">Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre</p> <p>Date de la version de la 29/08/2019</p> <p>classification :</p> <p>.....</p> <p>Nom du fichier : 2026-22 DCM Rénovation Ecole Magrin Entreprises retenues 12-03-2026.docx (99_DE-012-211200431-20260313-DCM26031221-DE-1-1_1.pdf)</p>
--

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALMONT
SEANCE DU 12 mars 2026**

L'an deux mil vingt-six et le 12 mars à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/03/2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Calmont, sous la présidence de Monsieur David MAZARS, Maire.

Présents : David MAZARS, maire, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Patrick BOUSQUET, Arnaud BRUGIER, Eric CARRARA, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Sébastien GARRIGUES, Julie GUILLEMIN, Suzanne GINISTY, Marc LAFARGE, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, Noémie REBOUL, Céline TRUEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Absent(s/es) excusé(s/es) : Michèle BOUTONNET (donne pouvoir à Marc ANDRIEU), Elodie TROUCHE (donne pouvoir à Julie GUILLEMIN)

Présents(es) : 15, Représenté(s-es) : 3, Votant(s-es) : 18

Secrétaire de séance : M. Arnaud BRUGIER.

**Objet : Projet d'aménagement des espaces publics du secteur de Gardin à Ceignac :
lancement d'une consultation des entreprises**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des espaces publics du secteur de Gardin faisant suite à la dissimulation et aux travaux d'assainissement réalisés en 2024-2025.

Cette consultation fera l'objet d'un seul marché qui permettra la réalisation des terrassements, la fourniture et la pose des bordures, la conception de l'espace voirie et du stationnement, les aménagements d'espaces verts et l'installation du mobilier urbain.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de consulter par le biais de la plateforme de « e-occitanie » les entreprises de VRD qui devront remettre les pièces constitutives du marché à savoir l'acte d'engagement, les attestations administratives, le CCAP, le CCTP, le détail estimatif à compléter, les plans d'exécution, le mémoire technique.

M. Le Maire propose de consulter les entreprises et de programmer un retour des offres le mardi 14 avril 2026 à 14h00.

Le jugement des offres prendra en compte le critère prix à 70 % et le critère technique noté sur 30 %.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide la proposition de M. Le Maire consistant à lancer une consultation des entreprises de travaux publics pour l'aménagement des espaces publics de Gardin.

- mandate M. Le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David MAZARS

Secrétaire de séance
Arnaud BRUGIER



Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 13/03/2026
Et publication le 13/03/2026



Le Maire
David MAZARS



DCM N°2026-23 du 12/03/2026

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Projet d'aménagement des espaces publics du secteur de Gardin à
Ceignac : lancement d'une consultation des entreprises**

Date de décision: 12/03/2026

Date de réception de l'accusé 13/03/2026
de réception :

Numéro de l'acte : DCM26031222

Identifiant unique de l'acte : 012-211200431-20260312-DCM26031222-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .6

Commande Publique

Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2026-23 DCM Lancement Consultation ETS Voirie Gardin.doc (99_DE-
012-211200431-20260313-DCM26031222-DE-1-1_1.pdf)